Une montagne pour tout le monde!

Bonjour,

Merci de donner l'occasion aux citoyens et citoyennes de s'exprimer sur la question de l'accès au parc du Mont-Royal. Permettez-moi de me présenter : je m'appelle Claire Saint-Georges, je suis une riveraine immédiate de la montagne puisque j'habite tout près de l'entrée ouest du Mont-Royal. C'est une voie que j'emprunte fréquemment pour me rendre notamment au Jardin botanique où je travaille à titre de guide bénévole. J'adore le Mont-Royal, c'est un lieu où je me rends souvent marcher pour apprécier le paysage et, l'été venu, pour y faire des piqueniques. Mais je ne peux m'y rendre à pied, encore moins en vélo, ou en transports en commun. Ma mobilité en matière de transport actif est réduite. Traverser le parc en voiture pour me rendre du côté est de la ville ou inversement est un réel moment de détente pour moi. Comme la plupart des automobilistes qui y circulent, je respecte la limite de vitesse et donne priorité aux cyclistes dans les nombreuses portions trop étroites du chemin.

La Mairie actuelle doit tenir compte du fait que la population de Montréal n'est pas uniquement constituée de cyclistes et de piétons de moins de 40 ans et que des familles, des personnes âgées ou à mobilité réduite ont aussi droit d'y circuler par le moyen de transport qui leur convient le mieux.

À bord de ces voitures que la Mairie souhaite voir disparaître, il y a des pères et des mères de famille qui conduisent leurs enfants à l'école, des personnes âgées qui se rendent à une clinique, des personnes qui se rendent au cimetière pour honorer leurs défunts, des personnes à mobilité réduite, des personnes qui se rendent au travail ou à l'université, et toutes ces personnes ont aussi droit de profiter de la montagne et d'apprécier son panorama unique!

Moi, je préconise une montagne pour tout le monde!

Voici les constatations que j'ai faites à la suite de ce projet-pilote.

1re constatation-question Une piste cyclable, où ça?

Comment se fait-il qu'à l'heure actuelle, il n'y ait toujours pas de signalisation indiquant la présence d'une piste réservée aux cyclistes? Que ce soit en montée ou en descente sur le chemin Remembrance, ou dans la partie de la voie comprise entre le Lac-aux-Castors et le belvédère Camillien-Houde, il n'y a rien, ni marquage, ni ligne, ni murets de béton, ni bornes de protection délimitant une bande cyclable, il n'y a rien. Pire encore, dans la descente du côté Camillien-Houde, il y a effectivement une ligne blanche continue séparant la chaussée principale d'un accotement suffisamment large pour y accueillir des voitures. Mais on n'y trouve aucune indication qu'il s'agit d'un espace réservé exclusivement aux cyclistes! Je me demande sérieusement comment les conducteurs qui sont en visite à Montréal font pour comprendre qu'ils doivent rouler uniquement sur la chaussée principale et pas sur cet accotement large comme une seconde voie. C'est d'ailleurs dans cette partie que le jeune cycliste a perdu la vie, fauché qu'il a été par un automobiliste américain qui voulait faire demi-tour. C'est terrible à dire mais s'il y avait eu une meilleure signalisation sur la montagne et une séparation physique entre automobilistes et cyclistes au moyen d'un muret de béton, ou d'une bordure de trottoir surélevée comme sur Côte-Sainte-Catherine ou même de bornes de protection (bollards, en anglais), sans doute que cet accident n'aurait pas eu lieu.

2^e constatation

Les conséquences de l'accident qui a coûté la vie à un cycliste

Qu'a fait la Mairie de Montréal par suite de cet accident? Elle s'est empressée de récupérer ce tragique accident pour en faire le déclencheur d'un projet pilote conçu et préparé à la va-vite, qui a coûté au-delà de 800 000 \$ aux contribuables, et qui a permis aux cyclistes de haut calibre en mal de piste d'entraînement de pouvoir s'approprier la montagne pendant 5 mois. J'étais présente à la soirée de relance du 28 octobre et j'ai été stupéfaite de constater la mauvaise préparation de ce projet par la Ville, p. ex., présence rapprochée du Café suspendu et du belvédère Soleil, véritable invitation pour les cyclistes et les piétons à circuler entre ces deux endroits qui se trouvent dans la portion la plus étroite et dangereuse de la route;

arrêts d'autobus où les usagers descendent directement sur la piste empruntée par les cyclistes; etc.

3^e constatation

L'affluence a diminué.

L'organisme les Amis de la montagne a constaté au terme de ce projet que l'affluence sur la montagne pendant les 5 mois du projet a diminué. Faut-il s'en étonner? Transformer la montagne en cul-de-sac pour automobilistes comme on l'a fait pendant 5 mois et c'est l'effet qu'on obtient à coup sûr! Maintenir l'accès pour tous qu'ils viennent à pied, en vélo, en autobus ou en auto devrait être un impératif incontournable dans le réaménagement de la montagne. Favoriser un partage équitable et démocratique de la voie aussi!

4^e constatation

Les bouchons se sont multipliés.

Le projet a eu pour effet de créer des bouchons importants sur l'avenue des Pins qui était fermée pour la rénovation de la rue Peel, sur le boulevard Édouard-Montpetit aux prises avec les travaux du REM, sur le chemin de la Côte-Saint-Catherine avec son interminable chantier rue Laurier et à l'angle du boulevard Saint-Joseph. Vous dire le temps que j'ai passé à contourner la montagne pour ensuite me retrouver dans d'autres entraves et détours! Et c'est sans compter l'effet désastreux sur la circulation à la rentrée universitaire, dès la mi-août, autour de l'avenue Decelles (qui refoulait jusqu'au Rockhill), sur l'avenue Gatineau et sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Disons que pendant cette période, je n'ai pas souvent béni nos élus municipaux! Comme ce projet était mal avisé et comme il a compliqué inutilement la vie des Montréalais et Montréalaises en ne tenant pas compte de la situation générale! Un éventuel projet pilote aurait dû être précédé par les travaux actuels de l'Office des consultations publiques et non l'inverse. On le sait, la précipitation est mauvaise conseillère et la Ville de Montréal a fait preuve de grande précipitation dans ce dossier.

5^e constatation

Une route qui ne se situe même pas dans le parc du Mont-Royal!

Il est ironique de constater que la route dont on veut restreindre l'accès aux automobilistes ne se situe pas dans le Parc du Mont-Royal; elle se trouve en effet à longer les deux cimetières, le parc du Mont-Royal se trouvant au sud de cette route. Pourquoi empêcher la circulation de transit sur cette voie dans une ville dont les problèmes de circulation sont en voie de devenir hors de contrôle notamment grâce à ses innombrables chantiers et aux rues dont on diminue systématiquement le nombre de voies et de places de stationnement? Seuls la mairesse et le directeur des grands parcs le savent!

6e constatation

La vitesse est vraiment un fléau!

Comme le suggéraient de nombreuses personnes, la vitesse permise sur la montagne a été réduite à 40 km/heure. C'est une amélioration. La route de la montagne n'est pas un lieu pour rouler vite quand on est pressé. La vitesse devrait aussi être surveillée par radar ou par d'autres moyens. Toutefois, je me demande ce que l'on compte faire au sujet des cyclistes qui dépassent à toute vitesse des autos qui roulent elles-mêmes à 40-50 km/heure. Et qu'en est-il des cyclistes qui ne respectent pas les stops ou qui roulent à contresens? Ou encore des cyclistes qui circulent dans les sentiers en revégétalisation de la montagne parfois avec leur enfant en remorque de vélo à l'arrière? J'ai été témoin trop souvent de scènes semblables. Pourquoi les laisse-t-on faire? Pourquoi y a-t-il deux poids deux mesures? Ce n'est pas pour rien que le cimetière du Mont-Royal a interdit aux cyclistes l'accès à son site, et ce, après avoir donné amplement d'avis aux contrevenants qui roulaient à toute vitesse en peloton!

7^e constatation

La hausse des accidents, une statistique qui en masque une autre.

Pour ce qui est du supposé nombre accru d'accidents mettant en cause des automobilistes, des cyclistes ou des piétons, je voudrais faire remarquer qu'on a tendance à consigner tout accident lorsqu'il y a un automobiliste en cause mais presque jamais lorsqu'un cycliste percute un piéton ou un autre cycliste. C'est arrivé notamment à ma voisine un jour qu'elle se promenait à pied sur la montagne. Un cycliste l'a violemment percutée. L'incident a-t-il été signalé aux autorités? Non, et combien d'autres encore? Les statistiques

touchant la hausse des accidents sur la montagne ne reflète qu'une partie biaisée de la réalité.

8^e constatation-question Le lobby des cyclistes

Les cyclistes veulent-ils vraiment d'une piste cyclable sur la montagne? Quand on devine la grande influence qu'exerce Vélo Québec sur la Mairie, on peut s'étonner qu'une piste cyclable digne de ce nom n'ait pas déjà été aménagée sur la montagne. Une explication possible m'est venue d'une amie cycliste de haut niveau qui m'a un jour fait le commentaire suivant : Pour nous les cyclistes, une piste cyclable n'a pas d'intérêt parce qu'on risque d'y croiser une maman avec une poussette, des cyclistes du dimanche, des piétons égarés, enfin toutes sortes d'affaires qui vont nous ralentir... Ce qui nous intéresse, c'est la voie où roulent les voitures parce que c'est sur la route que nous pouvons atteindre notre vitesse d'entraînement. J'avance que c'est un bien grand cadeau que la Mairie a fait aux cyclistes en cet été 2018 au détriment des usagers qui souhaitent se rendre librement à la montagne en voiture ou simplement apprécier le paysage en traversant la montagne en voiture.

Pour conclure, voici des **solutions simples** qui pourraient être applicables pour une circulation mixte (piétons, cyclistes, automobilistes, usagers des transports en commun) qui soit harmonieuse sur le Mont-Royal :

- ❖ Sur tout le parcours routier de la montagne, améliorer la signalisation déficiente pour indiquer clairement où se trouvent les bandes cyclables, les passages piétonniers, les limites de vitesse en voiture ET en vélo. Il n'est pas suffisant de jalonner le parcours de jolis panneaux verts incitant à partager la route comme la Ville l'a fait!
- ❖ Isoler la circulation cycliste de la circulation automobile au moyen de murets de béton, ou de bordures de trottoir surélevées ou de bornes de protection permanentes partout où cela est faisable. À elle seule, cette solution aurait pu sauver la vie du jeune Ouimet!

- * Envisager d'utiliser l'ancienne chaussée sud du chemin Remembrance (fermée en 2009, je crois) pour y aménager une piste uniquement pour les cyclistes afin de les séparer des véhicules routiers. En passant, la fermeture de la chaussée sud du chemin Remembrance n'a fait qu'amplifier le problème de circulation sur la chaussée nord qui comprend une voie étroite dans chaque sens et aucun espace prévu pour les cyclistes! On a beau jeu ensuite de pointer du doigt la circulation automobile comme seule responsable de cette situation.
- * Faire respecter les limites de vitesse par tous les usagers (cyclistes, automobilistes) au moyen de radars ou d'autres dispositifs efficaces.
- * Réserver les samedis ou dimanches matins de l'été aux cyclistes qui désirent s'entraîner.

Un dernier mot

Je vous remercie de votre attention et j'espère que l'Office des consultations publiques de Montréal tiendra compte de la très faible acceptabilité sociale du projet pilote qui a été mis en œuvre l'été dernier sur la montagne sans tenir compte des besoins de tous les Montréalais et Montréalaises.

Claire Saint-Georges